



La commune de Saulon-la-Rue élabore son document d'urbanisme

Lancement du PLUI

La commune a délibéré le 4 février 2019 l'élaboration de son futur **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Un document d'urbanisme détermine et décline **le droit à bâtir** pour l'habitat, l'économie, l'agriculture, et les espaces naturels. Un plan basé sur le cadastre et une réglementation écrite permettront à chacun de **savoir ce qu'il est possible de faire sur sa parcelle** dès lors qu'une autorisation d'urbanisme est nécessaire : permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager...

La demande sera formulée sur la base de ce **document unique** dès lors qu'un projet se présente sur un **bâtiment existant ou futur**.

L'objectif est de doter la commune d'une réelle réflexion d'ensemble et de permettre aux porteurs de projets de gagner du temps.



Source images : Géostudio-Biotope

Afin de mener à bien ce projet, un groupement de bureaux d'études a été retenu :

- **GEOSTUDIO**, comme mandataire, sera le chef d'orchestre des études. Il sera en charge de réaliser et coordonner la production des études liées à l'urbanisme, l'économie, la cartographie, les paysages.
- **GEOHABITAT**, pour les études liées à l'habitat au sein de la commune.
- **BIOTOPE**, pour les études liées à l'environnement.

Une réunion de lancement a eu lieu en mairie le lundi 3 juin dernier. Cette réunion de cadrage a été l'occasion pour les bureaux d'études de rencontrer les élus ainsi que de cadrer les étapes de la mission et le calendrier qui lui est associé.

Le démarrage des études est désormais imminent. Les habitants seront associés tout au long de la procédure du PLU par le biais d'informations diffusées dans la presse locale et sur le site Internet de la commune. Plusieurs réunions publiques et autres temps de concertation seront également organisés pour permettre une co-construction du futur document d'urbanisme.

Exprimez-vous !

Nous avons besoin de respecter une **démarche qui va durer environ 1 an et demi** : étudier le territoire, faire des propositions allant de l'échelle communale jusqu'à la parcelle.

Pour cela vos élus sont mobilisés, les partenaires institutionnels, les Chambres consulaires (Chambre de Commerce, Chambre d'Agriculture, ...) mais aussi une équipe technique que nous avons recruté pour l'animation et l'écriture.

Vous allez être **sollicités à plusieurs reprises** pour faire des propositions et donner votre avis, pendant la phase d'écriture du document mais aussi lors de sa consultation o cielle.

Restez informés ! Nous allons publier dans la presse, le bulletin communal, les grands événements et di user les documents d'étape. Le site Internet de la commune est la clé d'entrée pour les habitants et personnes liées au territoire.

Tout au long de la procédure un registre d'observations sera disponible en mairie pour toute personne souhaitant déposer une demande en lien avec l'urbanisme de la commune.

Connectez-vous sur <http://www.saulonlarue.fr/>

Où en sommes nous ?

Le **PLU = Plan Local d'Urbanisme** se compose de plusieurs pièces

1 Diagnostic territorial Analyse du territoire

Nous étudions le développement du territoire pour dresser le bilan des atouts et faiblesses vis à vis de l'environnement, des paysages ainsi que du profil socio-économique.

3 Les Loupes

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) constituent des cahiers des charges pour l'aménagement de certains secteurs : un futur lotissement (où entrer, le sens des constructions, les temps d'urbanisation ...) mais aussi pour les paysages bâtis et naturels.

2 La stratégie générale du territoire

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) exprime la stratégie pour les prochaines décennies par rapport au diagnostic territorial. C'est le document central.

4 La réglementation

Sur la base du cadastre un plan des droits à bâtir est établi accompagné de règles écrites pour guider les projets.



Source images : Géostudio-Biotope